

**SUEUR (Jean-Pierre)**

*Député du Loiret  
Socialiste*

L'Assemblée prend acte de son élection [2 avril 1986] (p. 54).

S'inscrit au groupe socialiste [*J.O.* du 3 avril 1986] (p. 5152).

**NOMINATIONS**

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [*J.O.* du 5 avril 1986] (p. 5203).

Membre suppléant de la commission mixte paritaire constituée pour l'examen du projet de loi relatif à la famille (n° 427) [*J.O.* du 12 décembre 1986] (p. 14937).

**DEPOTS**

**Proposition de loi** tendant à valider les décisions prises par le **comité national de la recherche scientifique** (n° 308) [31 juillet 1986].

## IONS

## Au Gouvernement :

— **Information audiovisuelle** : propos tenus par le premier ministre à Autun mettant en cause le manque d'objectivité de l'information audiovisuelle ; absence de saisine de la Haute autorité [28 mai 1986] (p. 1333) ; répartition des temps de parole entre le Gouvernement, la majorité et l'opposition du 20 mars au 18 mai sur T.F. 1 et Antenne 2 (p. 1334) ;

## orales sans débat :

— **n° 6** de M. Elie Castor : appelée le 25 avril 1986 : **cessions et concessions domaniales en Guyane** : donne communication de la question de M. Elie Castor (p. 395) ;

— **n° 8**, posée le 23 avril 1986 : **administration (ministère de l'industrie, des P. et T. et du tourisme ; administration centrale)** (p. 318, 319) ; appelée le 25 avril 1986 : **suppressions d'emplois au Bureau de recherches géologiques et minières** : engagement d'une procédure pour élaborer un « projet d'entreprise » ; avenir du B.R.G.M. ; discussion d'un projet d'établissement ; ses doutes sur la possibilité de maintenir l'ensemble des missions de service public (p. 393, 394).

## INTERVENTIONS

— **Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (n° 7).**

*Première lecture, discussion générale* : **son rappel au règlement** : rapport devant être présenté à l'Assemblée nationale à la suite des travaux des commissions saisies pour avis ; propos de M. Jean-Paul Fuchs ne constituant en aucun cas un rapport susceptible de répondre à la définition donnée par le règlement ; dévoilement des procédures parlementaires [22 avril 1986] (p. 219).

*Discussion des articles* : **article 1<sup>er</sup>** : nécessité d'exclure du champ d'application de l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi la loi du 3 janvier 1983 sur le développement des investissements et la protection de l'épargne ; principales dispositions de la loi du 3 janvier 1983 ; simplification des règles applicables à la constitution de sociétés anonymes et aux augmentations de capital ; adaptation et création d'instruments financiers adaptés au développement des fonds propres des entreprises et à l'accroissement des capitaux à risque ; création des fonds communs de placement à risque ; surveillance des placements [24 avril 1986] (p. 373) ; **article 2** : période d'essai du contrat de travail à durée déterminée [28 avril 1986] (p. 503) ; conteste le classement des députés par M. Robert-André Vivien selon leur appartenance antérieure à telle ou telle profession ; interprétation de l'article 38 par le Conseil constitutionnel qui souhaite des lois d'habilitation plus précises (p. 505) ; rôle des députés sur le degré de précision d'une loi d'habilitation ; mode de calcul de l'indemnité des travailleurs temporaires (p. 506) ; interprétation de l'article 58 par le Conseil constitutionnel en ce qui concerne la nécessité de précision d'un projet de loi d'habilitation (p. 508) ; conditions de renouvellement d'un contrat passé dans le cadre d'une mission de travail temporaire ; possibilité d'assouplissement dans certains cas du début et du terme du contrat de travail temporaire (p. 509) ; prise en compte des salariés à temps partiel dans l'effectif de l'entreprise (p. 511) ; application des droits légaux et conventionnels prévus pour les salariés permanents aux salariés à contrat à durée déterminée ; prise en compte des salariés à temps partiel dans l'effectif de l'entreprise (p. 514) ; maintien de l'autorisation du directeur départemental du travail ou du fonctionnaire de contrôle assimilé en cas de conclusion de travail temporaire ; nocivité du libéralisme assimilant toute règle à une contrainte (p. 516) ; rémunération des travailleurs temporaires ; volonté d'assouplir le code du travail (p. 519) ; conditions de prise en compte des salariés sous contrat à durée déterminée ou sous contrat de travail temporaire dans l'effectif de l'entreprise [29 avril 1986] (p. 534) ; **article 4** : dogmatisme de la démarche tendant à dénationaliser les entreprises nationalisées en 1982 ; insuffisance des dispositions visant à préserver les intérêts français à l'égard d'investisseurs

étrangers [30 avril 1986] (p. 648) ; afflux de titres sur le marché risquant d'entraîner une baisse des valeurs au détriment de la masse des petits porteurs ; risque d'une diminution de l'investissement ; insuffisance de l'investissement privé dans les entreprises nationalisées en 1982 (p. 649).

— **Projet de loi de finances rectificative pour 1986 (n° 9).**

*Première lecture, discussion des articles* : **article 7 et état A** : amputation des crédits de la recherche scientifique ; cas de la recherche industrielle ; diminution des crédits de l'A.N.V.A.R. ; prévisions de la loi de programmation sur la recherche [27 mai 1986] (p. 1284).

*Seconde délibération de la première partie* : **article 8 et état B précédemment réservés** : nouvelles possibilités de retour offertes aux salariés immigrés ; réduction des sommes destinées à financer l'aide au retour (p. 1305, 1306).

— **Projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (n° 109).**

*Première lecture, discussion générale* : **avant l'article 1<sup>er</sup> : son rappel au règlement** : députés représentant la population du pays dans toute sa diversité ; Front national tendant à jeter le discrédit sur certains membres de l'Assemblée au motif de la profession qu'ils ont exercée avant d'être députés [3 juin 1986] (p. 1631) ; attitude de la commission et du Gouvernement ; information que l'employeur est tenu d'adresser aux représentants du personnel en cas de licenciements économiques lorsqu'il s'agit d'une entreprise située au sein d'un groupe ; jurisprudence du Conseil d'Etat ; nécessité, lorsque le licenciement est consécutif à une opération de concentration, de fusion ou de restructuration, que les représentants du personnel soient informés des facteurs économiques ou techniques à l'origine de cette situation (p. 1645) ; **article 1<sup>er</sup>** : motif de l'instauration de l'autorisation administrative préalable de licenciement ; lois à venir ne permettant pas de créer des emplois ; autorisation administrative de licenciement ne visant pas à interdire le licenciement à toutes fins ; article 1<sup>er</sup> atteignant sensiblement la politique contractuelle et la négociation [4 juin 1986] (p. 1713) ; attitude du Front national permettant au Gouvernement de s'affirmer comme modéré ; article 1<sup>er</sup> du projet de loi vidant de sa substance l'article 3 du projet (p. 1722) ; **article 2 : son rappel au règlement** : réserve d'amendements par le Gouvernement ; impossibilité pour un ministre de parler au nom de la commission [6 juin 1986] (p. 1849) ; licenciement des parents isolés qui ont un enfant à charge ; caractère indicatif de l'ordre des critères énumérés à l'article L. 321-2 du code du travail (p. 1854-1855) ; délai entre le moment où les documents sur le licenciement sont fournis aux représentants des salariés et le moment de la consultation (p. 1863) ; **article 3** : hostilité de l'ensemble des organisations syndicales au processus engagé par le Gouvernement (p. 1891) ; distinction entre la session d'automne et la première session ordinaire (p. 1894-1895) ; nature des arguments employés par le Front national (p. 1896) ; notion de représentativité syndicale ; son opposition aux syndicats « maison » (p. 1897) ; **son rappel au règlement** : rappel au règlement de M. Jean-Claude Martinez n'ayant rien à voir avec un rappel au règlement (p. 1898) ; modification des règles d'information et de consultation des représentants du personnel (p. 1901) ; distinction du licenciement économique des autres formes de licenciement ; part de la négociation dans la réforme (p. 1903).

— **Proposition de loi, adoptée par le Sénat, portant réforme du régime juridique de la presse (n° 98).**

*Première lecture, discussion générale* : **article 2** : expression restrictive d'entreprises éditrices ; notion du groupement de fait dans la loi de 1984 [16 juin 1986] (p. 2198) ; rôle particulier de la presse d'information générale et politique ; dispositions particulières devant s'appliquer à cette presse (p. 2202) ; texte en discussion permettant d'assimiler n'importe quel imprimé à la presse d'information (p. 2203) ; modalités de privatisation de TF1 ; **article 3** : existence aux Etats-Unis de règles de concentration et de transparence sévères en matière de presse ; (p. 2208) ; nécessité d'une législation efficace contre la pratique du prête-nom (p. 2209) ; principe de la transparence remontante permettant d'éviter

le phénomène des prête-noms ; notion de groupement de fait (p. 2212) ; **article 4** : ses observations sur l'absentéisme des représentants de la majorité ; notion de contrôle (p. 2215) ; extension aux entreprises détenant 20 % du capital d'une société de presse de l'obligation de mise au nominatif des actions ; rappelle que c'est à la demande des sociétés de rédacteurs et des professionnels de la presse que le Sénat a introduit la disposition relative à la cession des actions (p. 2216) ; **article 4** : nécessaire réintroduction de la notion de contrôle (p. 2227) ; **après l'article 4** : regrette le refus gouvernemental de prendre en compte les notions de publication d'information politique et générale et d'équipe rédactionnelle ; actionnaires des sociétés de presse devant pouvoir consulter le compte des valeurs nominatives ; intérêt d'un contrôle direct des actionnaires (p. 2228) ; pouvoir des actionnaires des sociétés mentionnées à l'article 4 de consulter le compte des valeurs nominatives tenu par ces sociétés (p. 2230) ; regrette que le ministre refuse les amendements du groupe socialiste sans jamais formuler la moindre justification ; regrette de se heurter à un « degré zéro de l'argumentation » (p. 2231) ; **article 6** : nécessité de la transparence remontante pour saisir les relations entre une entreprise de presse et ses sociétés mères ; retrait des amendements de M. François d'Aubert après que le rapporteur et le ministre s'y soient opposés sans fournir d'argument (p. 2244) ; énumération des informations que le groupe socialiste souhaite voir portées à la connaissance du public ; nécessité d'information sur les sociétés mères dont les sociétés éditrices ne sont que les filiales ; situation du « Dauphiné Libéré » ; situation du « Progrès » (p. 2245) ; jurisprudence du Conseil constitutionnel sur la transparence financière des entreprises de presse (p. 2246) ; **article 7** : notion de publication d'information politique et générale [17 juin 1986] (p. 2252) ; élimination de la notion d'équipe rédactionnelle ; limitation de la transparence à « l'entreprise éditrice » ; participation des étrangers au capital des entreprises de presse ; publications destinées à des communautés étrangères implantées en France (p. 2253) ; son sous-amendement n° 416 à l'amendement n° 362 de M. Michel Péricard (visant à insérer après le mot « procéder » les mots « directement ou indirectement ») ; son sous-amendement n° 418 à l'amendement n° 362 de M. Michel Péricard (visant à insérer après le mot « procéder », les mots « par tous les moyens d'ordre matériel ou financier ») ; son sous-amendement n° 421 à l'amendement n° 362 de M. Michel Péricard (visant à insérer après le mot « éditant », les mots « ou exploitant ») ; son sous-amendement n° 420 à l'amendement n° 362 de M. Michel Péricard (visant à insérer après le mot « éditant », les mots « en France ») (p. 2256) ; sous-amendement n° 416 : retiré ; acquisition indirecte d'une entreprise de presse ; ses observations sur le groupe Hersant (p. 2257) ; sous-amendements n° 418, 421 et 420 : rejetés (p. 2258) ; **article 10** : nécessité de substituer la notion d'entreprise de presse à celle d'entreprise éditrice (p. 2273) ; nécessité de doter les journalistes d'un statut propre ; notion d'équipe rédactionnelle (p. 2274) ; privatisation de TF1 ; identification entre l'actionnaire majoritaire d'une entreprise de presse et le directeur de la publication ; absence d'arguments justifiant la modification de l'article 7 de l'ordonnance du 26 août 1944 (p. 2275) ; précision des textes de loi (p. 2277) ; cas de publications éditées par une personne morale (p. 2278) ; fait observer à M. Patrick Devedjian qu'il a évoqué l'amendement n° 280 alors que c'est l'amendement n° 283 qui est discuté (p. 2280) ; **article 11** : son sous-amendement n° 484 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à substituer dans cet amendement aux mots : « l'acquisition », les mots : « le transfert de la propriété ou le contrôle direct ou indirect ») (p. 2290) ; rejeté ; son sous-amendement n° 485 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer au début de cet amendement après le mot : « acquisition », les mots : « directe ou indirecte ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 486 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer au début de cet amendement après le mot « acquisition » à insérer les mots « directe ou indirecte ») ; son sous-amendement n° 487 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer au début de cet amendement après le mot : « acquisition », les mots : « sous quelque forme que ce soit ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 488 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer dans cet amendement après le mot : « acquisition », les mots « par tout moyen d'ordre matériel ou financier ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 489 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer au début de cet

amendement après le mot : « acquisition », les mots : « de la propriété ou du contrôle ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 490 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer au début de cet amendement après le mot « acquisition », les mots : « du contrôle direct ou indirect ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 491 à l'amendement n° 36 de M. Michel Péricard (visant à insérer au début de cet amendement après le mot : « acquisition », les mots : « e la prise de contrôle ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 49 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer dans cet amendement après le mot : « acquéreur » le mot : « réel ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 493 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer dans cet amendement après le mot : « acquéreur », les mots « direct ou indirect ») ; rejeté (p. 2291) ; son sous-amendement n° 494 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer dans l'amendement n° 365 après le mot : « acquéreur », les mots : « de droit ou de fait ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 495 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer dans cet amendement après le mot : « acquéreur », les mots : « et aux intérêts qu'il représente ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 496 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à substituer dans cet amendement au mot : « détenir », les mots « contrôler directement ou indirectement ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 497 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à substituer dans cet amendement au mot « détenir », les mots : « posséder ou contrôler ») ; rejeté son sous-amendement n° 498 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer dans cet amendement après le mot : « détenir », les mots : « directement ou indirectement ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 499 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer dans cet amendement après le mot : « détenir », les mots « sous quelque forme que ce soit ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 500 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à insérer dans cet amendement après le mot : « détenir », les mots : « par tout moyen matériel ou financier ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 501 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (visant à substituer dans cet amendement au pourcentage « 30 % » le pourcentage « 15 % ») ; rejeté ; son sous-amendement n° 515 à l'amendement n° 365 de M. Michel Péricard (maintien des poursuites des actions civiles et pénales devant les tribunaux pour infractions aux dispositions en vigueur avant la promulgation de la loi) ; rejeté ; son amendement n° 321 (modalité d'appréciation des plafonds fixés par les amendements n° 318, 319 et 320 de M. Jean-Jack Queyranne) : devenu sans objet (p. 2292).

— **Son rappel au règlement** : émotion suscitée par des « bavures » policières ; demande à ce que M. Charles Pasqua vienne s'expliquer en personne devant l'Assemblée [7 juillet 1986] (p. 2874).

— **Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux principes généraux du droit du travail et à l'organisation et au fonctionnement de l'inspecteur du travail et des tribunaux du travail en Polynésie française (n° 206).**

*Première lecture, discussion générale* : position du groupe socialiste sur le texte ; nécessité d'élaborer un projet de loi sur les principes généraux du code du travail et d'entériner les accords tripartites [7 juillet 1986] (p. 2880) ; notion de « principes généraux » de la loi de 1984 ; exemple de « seuils » ; convergence entre le projet sur la Polynésie et celui sur la Nouvelle-Calédonie ; modifications par délibération du congrès de certaines dispositions de l'ordonnance du 13 novembre 1985 ; restriction des garanties accordées aux travailleurs de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie : langue dans laquelle le contrat de travail est écrit et traduit (p. 2881) ; autorisation administrative de licenciement ; indemnisation des chômeurs ; mise en cause du droit de grève (p. 2882).

*Discussion des articles* : **après l'article 2** : son amendement n° 20 (création d'une commission consultative du travail auprès de l'inspecteur du travail) ; conservation de cette commission ; prise en considération des accords tripartites (p. 2886) ; rejeté ; **article 5** : son amendement n° 21 (visant, dans la première phrase de cet article, à substituer au mot : « copie », les mots : « traduction du contrat ») ; rejeté ; son amendement n° 22 (précisant qu'en cas de traduction du contrat de travail et en cas de

discordance entre les deux textes, seul le texte rédigé dans la langue du salarié étranger peut être invoqué contre ce dernier) (p. 2887); fixation des compétences de la commission consultative du travail; supériorité du contrat rédigé dans la langue du salarié intéressé en cas de contentieux; son refus de distinguer les langues et les dialectes (p. 2888); ses observations (p. 2889); rejeté; **article 27**: son amendement n° 23 (visant, dans le deuxième alinéa de cet article, à insérer après les mots: « être autorisées », les mots: « par l'inspecteur du travail »); durée hebdomadaire du travail; autorisation de dépassement en cas de circonstances exceptionnelles; rejeté (p. 2891); **article 41**: son amendement n° 24 (précisant que l'effectif minimum de salariés prévu à cet article est fixé après négociations entre les organisations syndicales et patronales du territoire); rejeté; son amendement n° 44 (précisant que le seuil prévu à cet article ne peut être supérieur au seuil des cinquante salariés) (p. 2893); inscription de la négociation sur le seuil déterminant l'obligation d'avoir un comité d'hygiène et de sécurité dans la loi; **son rappel au règlement**: son dépôt d'un amendement tendant à modifier un texte proposé par M. Laurent Fabius; amendement n° 44; rejeté; **article 43**: son amendement n° 25 (procédure d'agrément pour les médecins du travail) (p. 2894); rejeté (p. 2895); **article 46**: son amendement n° 26 (visant à rédiger ainsi le début de cet article: « en vue d'assurer le contrôle de l'emploi, le territoire... (le reste sans changement) »); rejeté; son amendement n° 27 (contrôle administratif de l'emploi); inscription du contrôle de l'emploi dans la loi; déclaration de M. Philippe Séguin sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (p. 2896); propositions de M. Jean Juventin sur le contrôle de l'emploi; rejeté au scrutin public; **article 48**: son amendement n° 29 (aides aux chômeurs) (p. 2897); aides directes aux chômeurs; devenu sans objet (p. 2898); **article 56**: son amendement n° 48 (visant à substituer dans le troisième alinéa de cet article aux mots: « avis des », les mots: « négociation entre les ») (p. 2899); rejeté; son amendement n° 30 (seuil pour l'élection des délégués du personnel); seuil pour l'obligation de l'élection de délégués du personnel; rejeté; **article 59**: son amendement n° 32 (fixation de l'effectif minimum de salariés rendant nécessaire la création des comités d'entreprise après négociations entre les organisations syndicales et patronales du territoire) (p. 2900); rejeté; son amendement n° 45 (précisant que le seuil prévu à cet article ne peut être supérieur au seuil de cinquante salariés); fixation de chiffres dans une loi qui ne doit être consacrée qu'à des principes généraux; compétences de l'Assemblée territoriale; concertation et négociations en Polynésie; rejeté (p. 2901); **article 68**: son amendement n° 43 (rémunération du congé de formation syndical); retiré; son amendement n° 46 (visant à supprimer à la fin de cet article les mots: « non rémunéré »); son amendement n° 47 (obligation de rémunérer les congés de formation syndicale); harmonisation de la législation avec la loi du 30 décembre 1985; rémunération du congé de formation syndicale (p. 2902); possibilité pour l'employeur de rémunérer ce congé; amendements n° 46 et 47; rejetés (p. 2903); **article 70**: son amendement n° 33 (grève ne rompant pas le contrat de travail); craintes du Gouvernement que l'exercice constitutionnel du droit de grève n'entraîne des perturbations en Polynésie; rejeté au scrutin public; son amendement n° 34: devenu sans objet; **article 71**: son amendement n° 35 (champ d'application du présent chapitre); amalgame fait par le Sénat entre les salariés du secteur privé et ceux du secteur public; préavis de grève (p. 2911); discours colonial du Gouvernement; rejeté; **article 72**: ses amendements n° 36 et 37: devenus sans objet; **article 73**: son amendement n° 38 (tendant, à la fin du troisième alinéa de cet article, à supprimer les mots « tel que défini par la présente loi ») (p. 2912); rejeté (p. 2913); **article 78**: son amendement n° 39 (dispositions des chapitres IV, VIII et IX, du chapitre 1<sup>er</sup> du titre III, des chapitres II, IV et VII du titre IV n'étant pas applicables à l'Etat, aux collectivités publiques ni aux établissements publics à caractère administratif); retiré; **article 79**: son amendement n° 40 (chef du service des affaires maritimes du territoire exerçant les attributions dévolues par la loi aux inspecteurs du travail dans les domaines du travail maritime); caractère limité des moyens mis à la disposition de l'inspection du travail; crédits de déplacement des inspecteurs du travail; chef du service des affaires maritimes devant exercer des attributions dévolues aux inspecteurs du travail (p. 2914); rejeté (p. 2915); **article 109**: son amendement n° 41 (tendant, dans le premier alinéa de cet article,

à substituer par deux fois aux mots « du délinquant », les mots « de l'auteur de l'infraction ») (p. 2917); terme de « délinquant » qualifiant l'auteur d'un délit; rejeté; **article 112**: son amendement n° 42 (sanctions des fraudes ou fausses déclarations en vue d'obtenir indûment des aides versées aux travailleurs privés d'emploi); absence de toute aide aux chômeurs en Polynésie française; rejeté (p. 2918).

— **Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la liberté de communication (n° 299).**

*Première lecture, discussion générale: son rappel au règlement*: répétition des retards dans le début des séances à cause de réunions de membres de la majorité [5 août 1986] (p. 4037); soutient la motion de renvoi en commission de M. Pierre Joxe; utilisation de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution sur un texte touchant à la culture et à la communication; différence entre le seuil de concentration maximale défini par le projet de loi sur la presse et celui mentionné par le projet sur l'audiovisuel; absence de dispositif anti-concentration multimédias; conséquence de la privatisation de TF1 sur la qualité des chaînes privées; signification de l'expression de « mieux-disant culturel »; maintien de la notion de cahier des charges (p. 4097, 4098); possibilité de céder en bourse la totalité du capital de TF1; conséquence de la privatisation de TF1; risque de voir Antenne 2 devenir ce qu'est le « Journal officiel »; rôle de Radio-France internationale; suppression des stations locales de Radio-France; ses observations sur la « conception ringarde » du service public et la « conception aventuriste » des privatisations de M. François Léotard; rôle de la C.N.C.L. (p. 4099, 4100).

— **Projet de loi complétant la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse et la loi 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (n° 366).**

*Première lecture, discussion générale*: nécessité de dispositifs anti-concentration; notion de pluralisme [9 octobre 1986] (p. 4523); notion de contrôle de société; séparation des fonctions de production, de publicité et de rédaction (p. 4524).

— **Projet de loi de finances pour 1987 (n° 363).**

*Première lecture, deuxième partie*:

**Agriculture, B.A.P.S.A.** — *Discussion générale*: questions: propositions des représentants des groupements de vulgarisation agricole de la Sologne; transformation des produits fermiers; charges sociales [30 octobre 1986] (p. 5574); modification des schémas de structure; constitution de réserves de trésorerie en franchise d'impôt (p. 5575).

**Education nationale. I — Enseignement scolaire.**

— *Discussion générale*: questions: plan « Informatique pour tous »; participation des personnels de l'éducation nationale à la maintenance des systèmes informatiques [3 novembre 1986] (p. 5737); diminution des crédits affectés aux bourses et suppression de l'impôt sur les grandes fortunes (p. 5741).

**Education nationale. II — Recherche et enseignement supérieur.** — *Discussion générale*: diminution de l'effort de recherche; cas de l'I.N.R.A., de l'A.N.V.A.R. ou du F.R.T.; diminution des crédits affectés à la recherche industrielle; organisation d'un audit sur l'O.R.S.T.O.M.; programme Eurêka [4 novembre 1986] (p. 5778, 5779).

**Affaires sociales et emploi.** — *Discussion générale*: questions: financement des curatelles d'Etat; avenir des centres sociaux [6 novembre 1986] (p. 5950).

— **Projet de loi relatif à la famille (n° 427).**

*Première lecture, discussion générale*: accroissement des inégalités par le projet [19 novembre 1986] (p. 6520); jugement porté par l'association « A.T.D. Quart monde »; suppression du cumul de deux A.J.E.; suppression du complément familial et de la prime de déménagement; priorité au troisième enfant (p. 6521); égalité entre les enfants (p. 6522).

— **Son rappel au règlement**: travaux de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [27 novembre 1986] (p. 6878).

— **Son rappel au règlement**: travaux de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [27 novembre 1986] (p. 6878).

— **Projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'enseignement supérieur (n° 430).**

*Première lecture, discussion générale* : soutient l'exception d'irrecevabilité soulevée par M. Pierre Joxe ; retrait du projet de loi ; opposition des étudiants et lycéens ; refus de la sélection par l'argent [28 novembre 1986] (p. 6975) ; absence de récupération politique ; inopportunité d'une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur ; souligne l'absence de la notion de professionnalisation dans le projet de loi ; appui de la professionnalisation sur la culture générale ; projet visant à satisfaire des lobbies politiques compromis avec le G.E.R.U.F. et l'U.N.I. (p. 6976) ; absence des députés R.P.R. et U.D.F. ; projet contraire au principe de l'égalité entre les citoyens ; vote d'un amendement tendant à supprimer pour le recteur le droit d'inscrire d'office un étudiant ; notion de critères d'accès (p. 6977) ; accès à des formations post-baccalauréat ; nombre insuffisant d'étudiants en France ; réforme du premier cycle mis en place par M. Savary ; problème des capacités d'accueil ; suppression de la notion de contrat d'établissement ; notion d'établissement public ; création des établissements fédérés (p. 6978) ; réinstauration des anciennes facultés ; pluridisciplinarité ; multiplication des dérogations ; remise en cause du principe d'égalité ; conflits de compétences (p. 6979) ; disposition relative au droit d'inscription ; diminution du nombre des boursiers et du montant des bourses (p. 6980) ; indépendance des universités ; refus d'inscrire les mots « service public » dans la loi ; exclusion de la conférence des présidents d'université ; rétablissement de la commission nationale d'évaluation ; inégalité entre catégories d'enseignants ; désignation des personnalités extérieures ; manifestation d'orgueil gouvernemental (p. 6981) ; concertation (p. 6982).

— **Son rappel au règlement** : forte participation à la manifestation qui a été pacifique et sereine ; revendications des étudiants ; réception par le ministre des étudiants non grévistes avant les grévistes ; minimisation de l'ampleur de la manifestation par le Gouvernement et refus du dialogue [4 décembre 1986] (p. 7115) ; demande à ce que le ministre de l'éducation nationale « vienne s'expliquer avec les représentants de la Nation » (p. 7116).

— **Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 483).**

*Première lecture, discussion des articles* : **article 1<sup>er</sup>** : son amendement n° 44 (de suppression) : rejeté au scrutin public [6 décembre 1986] (p. 7218) ; **article 6** : son amendement n° 45 (de suppression) (p. 7223) ; rejeté au scrutin public (p. 7224) ; **article 7** : son amendement n° 46 (de suppression) (p. 7224) ; rejeté au scrutin public (p. 7225) ; **article 8** : son amendement n° 107 (de suppression) (p. 7233) ; retiré (p. 7234) ; **article 10** : son amendement n° 108 (de suppression) ; établissement d'un statut particulier et dérogatoire pour l'assistance publique de Paris ; principe de l'approbation préalable, par le représentant de l'Etat, des marchés de tous les établissements d'hospitalisation ; possibilité de modifier le décret du 22 juillet 1961 (p. 7261) ; rejeté au scrutin public ; **article 11** : prorogation de la période durant laquelle le secteur privé pourra exister au sein de l'hôpital public ; son hostilité au rétablissement du secteur privé ; risque d'un retour au mandarinat ; son amendement n° 48 (de suppression) (p. 7262) ; rejeté (p. 7263) ; **article 13** : son amendement n° 49 (de suppression) ; rejeté ; **article 14** : son amendement n° 50 (de suppression) ; rejeté (p. 7267) ; **après l'article 15** : nécessaire défense de l'agriculture biologique ; cahier des charges définissant les conditions de production de l'agriculture biologique devant être homologué par arrêté du ministre de l'agriculture (p. 7278) ; refuse de retirer l'amendement n° 113 de M. Michel Sapin (p. 7279) ; son sous-amendement n° 134 à l'amendement n° 69 de M. Etienne Pinte (tendant à la fin du troisième alinéa du paragraphe I de cet amendement à substituer aux mots « à une condition d'âge déterminée par décret » les mots « à une condition d'âge et à des conditions de ressources déterminées par décret ») (p. 7280) ; inopportunité d'exonérer de charges sociales des personnes aux revenus très élevés employant des gens de maison (p. 7281) ; caractère injustifiable des exonérations de cotisations sociales pour les revenus très élevés (p. 7282) ; rejeté (p. 7283).

*Explications de vote* : contradiction entre le Gouvernement et sa majorité sur l'interruption volontaire de grossesse (p. 7285) ; propos rapportés dans le Figaro Magazine et prétendant la jeunesse « atteinte d'un SIDA mental » ;

demande la constitution d'une commission d'enquête sur le mouvement étudiant et les brutalités policières ; demande au Gouvernement de renoncer à son texte (p. 7286) sur l'enseignement supérieur.